

PROVINCE DE QUEBEC  
VILLE D'AUTEUIL

R E G L E M E N T No. 174

---

REGLEMENT TOUCHANT LA DELIMITATION  
ET LA DENOMINATION DE SECTEURS  
POUR LA TOPONYMIE DE LA VILLE  
D'AUTEUIL ET LE CHANGEMENT DU NOM  
ACTUEL DE CERTAINES RUES POUR UN  
AUTRE NOM CONFORME A LA DENOMINATION  
DES SECTEURS

---

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Ville  
et de ses contribuables d'établir des normes régissant  
la toponymie de la Ville.

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt  
de la Ville et de ses contribuables de changer le nom  
actuel de certaines rues pour un autre en conformité  
avec un plan directeur.

ATTENDU qu'avis de présentation du présent  
règlement a été régulièrement donné à une session  
précédente.

QU'il soit statué, ordonné, décrété, réglé par règlement du Conseil de la Ville et il est, par le présent règlement statué, ordonné, décrété, et réglé, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit :-

ARTICLE I.- Que la Ville soit divisée en Secteurs et que chacun des secteurs soit indiqué par une lettre alphabétique par laquelle tout nom de rue devra commencer. Secteurs et lettres alphabétiques, tels que montrés sur un plan préparé par les Ingénieurs-Conseils GENDRON, LEFEBVRE & ASSOCIES, en date du 14 Décembre 1961 et portant le numéro 1115 de leurs dossiers.

ARTICLE II.- Que le plan, ci-haut mentionné, fasse partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE III.- Que le nom du Boulevard des Milles Iles soit changé pour celui de Avenue des Milles Iles.

Que le nom de l'Avenue des Terrasses soit changé pour celui de Avenue du Val des Bois.

Que le nom du Boulevard Ste-Rose soit changé pour celui de Avenue de Ste-Rose.

ARTICLE IV.- Que le nom de la rue . . . . . soit changé pour celui de rue . . . . .

Beauchemin	pour	Pils
Armand	"	Paillasse
Thibault	"	Pajou
Blain	"	Percier
Chartrand	"	Painlevé

ARTICLE V.- Que le nom de la rue . . . . . soit changé pour celui de rue . . . . .

Fortin	pour	Paré et Pépin
Ste-Famille	"	Poussin et Péret

ARTICLE VI.- Que le nom de . . . . . soit changé pour celui de rue . . . . .

11ère Ave. Brodeur	pour	Pascal
2ième Ave. Brodeur	"	Prieur

ARTICLE VII.- Que le nom de la rue . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Ste-Agathe	pour	Palissy
Robert	"	Puget
Ste-Marie	"	Peguy
MacAbbé	"	Palestrina
Barry	"	Proust
St-André	"	Pagnol
Boisvert	"	Provence
Michel	"	Piron

ARTICLE VIII .- Que le nom de la rue . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Guay	pour	Taine
Adanac	"	Ternaux

ARTICLE IX.- Que le nom de la rue . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Fleury	pour	Samain
Roland	"	Sully Prud'Homme

ARTICLE X.- Que le nom de la Terrasse . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Terrasse Debien	pour	De La Croix et David
Terrasse J.O. Ouimet	"	Dussault
Terrasse Ouimet	"	Duvair, Desportes et Destailles

ARTICLE XI.- Que le nom de . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Terrasse de la Roche	pour	Cézanne, Chavanne et Chassériau
rue Maurice	"	Courbet
Terrasse Coutu	"	Coppée
Terrasse Brissette	"	Charbin
Terrasse Lamothe	"	Thénier
Terrasse Michel	"	Chartier

ARTICLE XII.- Que le nom de . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

Plage des Milles Iles pour	Bourget
Boul. des Bungalows	" Bayle
Plage Royale	" Bordeaux
rue Jacques	" Belleau
Rue Laura	" Brizeux
rue des Cèdres	" Ballin
Plage Jacques-Cartier	" Beaudelaire
rue Trudel	" Baif
rue Chartrand	" Bachaumont
rue Richard	" Breton
Val des Bois	" Balzac
Terrasse Stuard	" Bazin

ARTICLE XIII.- Que le nom de . . . . .  
soit changé pour celui de rue . . . . .

3 <sup>e</sup> Avenue	pour	Anthier
3 <sup>e</sup> Avenue	"	André
5 <sup>e</sup> Avenue	"	Ailly
7 <sup>e</sup> Avenue	"	Abelard
9 <sup>e</sup> Avenue	"	Achard
2 <sup>e</sup> Avenue	"	Apper
4 <sup>e</sup> Avenue	"	Ader
6 <sup>e</sup> Avenue	"	Adenet
8 <sup>e</sup> Avenue	"	Ablancourt
12 <sup>e</sup> Avenue	"	Abbon
10 <sup>e</sup> Avenue	"	Abel
Terrasse des Ormes	"	Adam

ARTICLE XIV .- Que le présent règlement entrera  
en vigueur conformément à la loi.

---

Maire de la Ville d'Auteuil

---

Secrétaire-Trésorier de la Ville  
d'Auteuil